

**RAPPORT
N° 2015/O1/017**

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2015

REUNION DU 13 MARS 2015

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION
DE RENOVATION DES ATELIERS ET CONSTRUCTION
D'UN BATIMENT « FILIERE LOGISTIQUE » AU LYCEE
PROFESSIONNEL JULES ANTONINI A AJACCIO**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

COMMISSION DES FINANCES, DE LA FISCALITE, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME DE L'OPERATION DE RENOVATION DES ATELIERS ET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT « FILIERE LOGISTIQUE » AU LYCEE PRODESSIONNEL JULES ANTONINI A AJACCIO

I - Eléments de contexte

La Collectivité Territoriale de Corse a en charge la gestion patrimoniale des locaux d'enseignement du secondaire.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) voté par l'Assemblée de Corse en novembre 2012 prévoyait un effort particulier en direction de l'Enseignement Professionnel.

Le Lycée Jules Antonini est un établissement scolaire de l'enseignement secondaire d'une surface hors œuvre nette de 13.121 m².

Situé entre l'avenue Maréchal Juin et l'avenue Noël Franchini, il est composé d'une dizaine de bâtiments ayant des fonctions différentes. En service depuis 1966, il a été construit suivant un procédé de construction traditionnel (structure béton). Il comprend, outre le bâtiment principal qui abrite des salles de cours, le bâtiment d'administration, d'internat et de demi-pension, deux bâtiments d'ateliers et enfin deux bâtiments fruits d'extensions, dont l'un a été réalisé en 1992 et l'autre en 2006.

A la rentrée 2014, l'établissement compte un total de 428 élèves, dont 116 demi-pensionnaires et 61 internes.

Dans ce cadre, le projet d'aménagement a pour objectif la rationalisation et la redistribution spatiale des filières de formation professionnelle du Lycée Professionnel Jules Antonini.

Plus précisément il s'agit de réaliser :

- ✓ la construction d'un bâtiment pour la filière logistique sur le site.
- ✓ la rénovation de l'atelier mécanique (réfection de la toiture).
- ✓ les travaux d'aménagement pédagogiques nécessaires après transfert de la formation logistique.

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours.

Les marchés de contrôle technique et de CSPS ont été passés.

La consultation pour la réalisation des travaux est en cours de préparation.

II - Objectifs de l'opération

1. La construction du bâtiment pour la filière logistique implanté au sein du site

La réforme des baccalauréats professionnels a conduit à la création d'un bac Pro Logistique en 3 ans plus en adéquation avec les besoins de la profession dans notre région.

Le besoin en plateau technique du secteur de formation à la logistique au lycée Jules Antonini remonte au début des années 2000. En effet, l'actuel plateau technique est inadapté et dispersé au sein du lycée (salle d'Enseignement Assisté par Ordinateur situé à plus de 300 m du magasin ; école dans les anciens locaux de l'électronique, zone de parcage des chariots élévateurs situé à 100 m d'une zone provisoire d'évolution non adaptée aux préconisations d'équipement).

De fait, la logistique fonctionne dans l'établissement sans plateau technique réellement homogène et adapté.

Par conséquent, la construction d'un bâtiment d'une superficie de 200 m² apparaît comme une nécessité absolue.

2. La réfection de la toiture du bâtiment A dit «bâtiment atelier», qui accueille notamment les formations suivantes :

- Dans le secteur des techniques industrielles :
 - ✓ L'électrotechnique Bac Pro ELEEC (Electrotechnique, énergie et équipements communicants)
 - ✓ la maintenance industrielle (Bac Pro MEI, Maintenances d'équipements industriels)
 - ✓ la maintenance de véhicules automobiles CAP MVA (Maintenance des véhicules automobiles, option véhicules particuliers)
 - ✓ la menuiserie et l'agencement CAP MF (Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement)
- Dans le secteur de l'apprentissage et formation continue :
 - ✓ L'électrotechnique (bac ELEEC), les CACES, I, III, V.

3. Les aménagements pédagogiques

A la suite du transfert de la formation logistique dans les nouveaux locaux, les espaces libérés seront réaménagés afin d'accueillir d'autres activités de l'établissement.

III - Nature des travaux

a) La construction du bâtiment pour la filière logistique

La réalisation de cette prestation est destinée aux métiers de la maintenance et du transport pour la préparation d'un bac professionnel. Cette implantation au sein du Lycée Professionnel Jules Antonini permet de mutualiser les enseignements du bac professionnel logistique et de la filière conduite routière-transport routier dans un même espace. En effet, les élèves de logistique pourront bénéficier d'une réelle remorque pour leurs enseignements, tandis que les élèves en transport routier pourront s'exercer à la manœuvre.

Cette prestation prend en compte la réalisation de la totalité du bâtiment de la filière logistique, les différents postes qui ont été pris en compte sont :

- * L'ensemble des terrassements généraux et complémentaires.
- * La réalisation de l'ensemble des réseaux divers.
- * La réalisation de l'ensemble des ouvrages de maçonnerie, d'infrastructure, superstructure et d'ossatures béton armé.
- * La réalisation de l'ensemble des ossatures métalliques, bardages, couvertures métalliques, tous les éléments de serrurerie et portes métalliques.
- * La réalisation de l'ensemble des voiries et aménagements extérieurs ; des étanchéités ; des cloisons, doublages et faux-plafonds ; des menuiseries extérieures et intérieures ; des revêtements de sols ; des travaux d'électricité, courants forts et courants faibles ; des travaux de chauffage et de plomberie ; des peintures intérieures et des traitements de façades.

b) la réfection de la toiture du bâtiment atelier

La toiture date de l'ouverture de l'établissement (1961). Elle est constituée d'une charpente métallique et d'une couverture fibro-ciment qui n'assure plus l'étanchéité et qui contient de surcroît des matériaux amiantés. Sa réfection permettra une étanchéité totale et un redéploiement des filières conformément à une proposition émanant de l'établissement.

Cette prestation prend en compte la restructuration de la toiture des ateliers et les différents postes qui ont été pris en compte sont :

- * La dépose de l'ensemble des faux-plafonds.
- * La couverture de la toiture de l'atelier sera également déposée et refaite tout en gardant et en renforçant la structure porteuse existante, cette opération nécessitant une procédure importante de désamiantage de l'ancienne couverture.
- * La mise en place d'un bardage double peaux.
- * La dépose de l'ensemble des chenaux et la mise en place de nouveaux chenaux et exutoires en toitures.
- * La dépose et le remplacement par un bardage translucide des menuiseries en toitures.

IV - Enveloppe financière prévisionnelle et modalités de financement

Le coût total de l'opération est estimé à 1,649 M€ TTC décomposé comme suit :

	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre	140 000	168 000
Travaux	1 300 000	1 413 000
CT + CSPS	20 000	24 000
Provision pour aléas et révision	40 000	44 000
Totaux :	1 500 000	1 649 000

La dépense sera imputée sur les crédits à inscrire au programme 4611 « constructions scolaires ».

V - Planning prévisionnel

Le calendrier prévisionnel de déroulement de cette opération est le suivant :

- Février 2015 : Approbation programme par AC
- 1^{er} semestre 2015 : Consultation et désignation des entreprises
- Eté 2015 : Démarrage des travaux
- Eté 2016 : Fin des travaux, livraison de l'ouvrage

VI - Conclusion

En conclusion, il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le programme de l'opération et ses principales caractéristiques décrites dans le présent rapport.
- **DE FIXER** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1,649 M€ TTC.
- **D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération suivant :

Collectivité Territoriale de Corse 30 % :	450 000 € HT
Etat (PEI 3) 70 % :	<u>1 050 000 € HT</u>
	1 500 000 € HT

- **D'HABILITER** le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter les demandes de cofinancement correspondantes.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Description de l'opération :

Le projet d'aménagement a pour objectif la rationalisation et la redistribution spatiale des filières de formation professionnelle du Lycée Professionnel Jules Antonini.

Plus précisément il s'agit de réaliser :

- ✓ la construction d'un bâtiment pour la filière logistique sur le site.
- ✓ la rénovation de l'atelier mécanique (réfection de la toiture).
- ✓ Les travaux d'aménagement pédagogiques nécessaires après transfert de la formation logistique.

Coût total de l'opération : 1 649 000 € TTC

SECTION : INVESTISSEMENT
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ? OUI
 NON

Si OUI, pour quel montant ? 1 500 000 € (les études ont déjà été engagées)
Et à quel BP/ BS / DM ? BP 2009

N° Programme (s) : 4611

N° Opération (s) : 4610041

Cette opération est-elle cofinancée ? OUI
 NON

Sur quel fonds ? PEI 1
 PEI 2
 PEI 3
 PO FEDER
 CPER 2007-2013
 FEADER
 AUTRES (à préciser) : Etat

Fiche à joindre obligatoirement à tous les rapports présentés en Assemblée de Corse

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROGRAMME DE L'OPERATION DE RENOVATION
DES ATELIERS ET DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT « FILIERE
LOGISTIQUE » AU LYCEE PROFESSIONNEL JULES ANTONINI A AJACCIO

SEANCE DU

L'an deux mille quinze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU** la délibération n° 09/023 AC de l'Assemblée de Corse du 9 mars 2009 adoptant le Budget Primitif 2009,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le programme de l'opération de rénovation des ateliers et de construction d'un bâtiment « Filière logistique » et ses principales caractéristiques décrites dans le rapport joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

FIXE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 1,500 M€ HT et 1,649 M€ TTC.

ARTICLE 3 :

APPROUVE le plan de financement de l'opération :

Collectivité Territoriale de Corse 30 % :	450 000 € HT
Etat (PEI 3) 70 % :	<u>1 050 000 € HT</u>
	1 500 000 € HT

ARTICLE 4 :

HABILITE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter les demandes de cofinancement au titre du PEI 3^{ème} convention.

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI